

# **Etre membre du Conseil d'Administration de la FEEBF. *Eléments de réflexion et critères de discernement.***

(Validé par le Conseil d'Administration du 04 avril 2009)

*« S'il y a quelque consolation en Christ, quelque soulagement dans l'amour, quelque communion d'esprit, ... ayez un même sentiment, un même amour, une même âme, une même pensée. Ne faites rien par esprit de partie ou par vaine gloire, mais que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-dessus de vous –mêmes. Que chacun de vous, au lieu de considérer ses propres intérêts, considère aussi ceux des autres. Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ... » Phil. 2.1-5*



***Vous vous êtes porté/e spontanément candidat/e ou vous avez été approché/e pour devenir membre du Conseil d'Administration de la FEEBF. Ces pages vous concernent. Elles ont été rédigées pour vous aider à comprendre et à mesurer ce que signifie être membre d'un tel Conseil.***

# 1

## **Un besoin de compétences et d'engagement**

Notre Fédération a besoin d'un Conseil uni, réunissant les compétences requises :

- au traitement de dossiers administratifs souvent pointus
- au suivi de situations sensibles car touchant des communautés locales ou des personnes.
- Au développement de la vision de la FEEBF.

Tout membre d'une Eglise baptiste de la FEEBF peut prétendre à être membre du Conseil de la FEEBF. **Les qualités de base** attendues sont :

- de savoir écouter,
- de pouvoir se faire une idée éclairée sur les questions et les problématiques abordées
- de participer de façon responsable aux processus de décisions.

Tout le monde n'est pas expert en quelque chose, et le Conseil d'Administration de la FEEBF n'a pas vocation à n'être qu'un rassemblement d'experts. Le bon sens est parfois aussi nécessaire que l'expertise !

Etre membre du Conseil, c'est **avoir la préoccupation de l'intérêt général** des Eglises et des personnels (corps pastoral, permanents et bénévoles, missionnaires, aumôniers, étudiants et stagiaires, retraités, ministères détachés) de l'ensemble de la FEEBF. On ne se représente pas soi-même. Une connaissance minimale de la FEEBF et de ses Eglises est attendue. Avant de défendre un point de vue personnel, on s'applique à écouter et on essaie de converger vers la position la plus consensuelle possible.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit faire preuve d'engagement

- En participant activement à la vie d'une Eglise locale et d'une Région
- En étant investi dans un comité, une commission ou un département de la FEEBF

- En préparant au mieux les rencontres du Conseil en prenant le temps nécessaire pour lire les différents documents envoyés quelques jours avant.
- En participant activement aux débats et aux prises de décisions.
- En se rendant disponible pour telle ou telle mission ponctuelle (visiter une Eglise ; représenter le Conseil ; etc.) ou temporaire (participer à la préparation d'un événement, à un groupe de réflexion, suivre tel ou tel dossier, etc.)

Si nous insistons sur un minimum de compétences, c'est que **les responsabilités d'un Conseil d'Administration comme celui de la FEEBF sont importantes**. Chaque membre du Conseil doit connaître le plus précisément possible les textes fondamentaux que sont les Statuts, la Confession de foi, les Principes ecclésiastiques et les différents textes des Congrès tels qu'ils figurent dans **le Coutumier**. Il est juste ici de rappeler ce que disent les articles 10 et 11 des Statuts de la FEEBF au sujet de la composition du Conseil, de son fonctionnement et de son rôle.



*Extrait  
des Statuts  
de la  
FEEBF*

#### ARTICLE 10

La Fédération est dirigée par un Conseil d'administration. Ce Conseil est composé de treize membres, chacun étant élu au scrutin secret pour quatre ans par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour de scrutin.

Le Conseil est renouvelé par moitié (six et sept) tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Si le Conseil se trouve réduit à moins de 10 membres par suite de décès ou de démission, l'Assemblée Générale suivante pourvoit les postes vacants pour la période restant à couvrir pour chaque membre ainsi remplacé.

Outre ses treize membres élus, le Conseil peut coopter deux membres supplémentaires aux fins de l'assister dans certains domaines spécifiques (par exemple : financier, immobilier, juridique). Ces membres ainsi cooptés ont voix consultative. La durée de leur mandat ne peut excéder celle du Conseil qui les a nommés, c'est-à-dire deux ans renouvelables.

Les membres du Conseil ne peuvent être choisis que parmi les membres des Eglises fédérées ou des postes de la Mission Intérieure Baptiste.

Le Conseil établit lui-même son règlement intérieur et nomme son bureau : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le président ne peut être nommé pour plus de trois mandats successifs de deux ans. Il peut être nommé à nouveau au minimum quatre ans après la fin de ses mandats antérieurs.

#### ARTICLE 11

*« Le Conseil  
de la  
Fédération  
gère les  
affaires de la  
Fédération. »*

Le Conseil de la Fédération gère les affaires de la Fédération. Il est notamment investi des pouvoirs suivants qui sont indicatifs et non limitatifs :

1°) Il veille à ce que la Fédération et chacune des associations cultuelles qui la composent restent fidèles à leurs principes constitutifs tels qu'ils résultent des présents Statuts et de ceux des dites associations.

2°) Il acquiert et gère les immeubles appartenant en propre à la Fédération, veille à leur entretien et à ce qu'ils soient maintenus en bon état. Toutefois, il ne pourra ni vendre, ni hypothéquer, aucun d'eux sans l'autorisation de l'Assemblée Générale.

3°) Il dresse un budget annuel et le soumet à l'approbation des associations membres de la Fédération. Il arrête les comptes en fin d'exercice, les soumet à l'Assemblée Générale suivante avec un rapport sur la marche de l'œuvre pendant l'année.

4°) Il gère le fonds d'entraide constitué par les Eglises de la Fédération en vue de venir en aide aux Eglises faibles financièrement parlant.

5°) Il fait aux Eglises des propositions de placement ou de déplacement de pasteurs, évangélistes ou colporteurs, lorsque ces changements lui paraîtront favorables au progrès des Eglises ou de l'œuvre générale de la Fédération, chaque Eglise conservant néanmoins sa liberté pleine et entière concernant les changements ainsi proposés.

6°) Il convoque l'Assemblée Générale et en fixe l'ordre du jour. Le Conseil pourra toujours soumettre à l'Assemblée Générale annuelle les questions d'intérêt général dont la solution paraît difficile et embarrassante.

Il n'exerce aucune autorité sur les Eglises mais, dans la mesure où la responsabilité financière de la Fédération est engagée, il aura le devoir d'intervenir quand il le jugera utile pour s'assurer du bon emploi des fonds alloués et au besoin pour les supprimer.

7°) Le Conseil de la Fédération dirige la Mission Intérieure Baptiste. Toutefois, il peut aussi déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de direction à un Comité spécial de direction qui peut comporter un ou plusieurs agents à plein temps.

Le Comité de la Mission Intérieure Baptiste s'occupe de tout ce qui se rapporte à l'entretien des postes d'évangélisation existants, à la formation de nouveaux postes comme à l'abandon de postes anciens, sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale.

Il choisit, place, déplace et révoque les agents de ces postes et fixe leur salaire. D'une façon générale, il dirige ces postes jusqu'à ce que ceux-ci, ayant acquis leur autonomie et devenant des Eglises, se séparent de la Mission Intérieure Baptiste pour devenir membres de la Fédération avec les droits et prérogatives attachés à cet état.

8°) Le Conseil peut, pour un temps donné et pour certains objets, déléguer ses pouvoirs en tout ou partie à l'un de ses membres ou à toute autre personne qu'il choisira.

Les membres du Conseil ne reçoivent aucune rétribution en dehors de leurs frais de déplacement pour l'exécution de leur mandat.

Le Conseil peut appointer un secrétaire général qui sera responsable devant lui.



# 2

## Les dimensions administratives et pastorales

Pour nous, ce sont les besoins qui nécessitent des compétences et non pas des compétences qui créent des besoins !

L'article 11 souligne bien l'importance de **la dimension administrative**. Nous sommes dans une société où les problématiques administratives touchant les associations ont considérablement évoluées et se sont complexifiées. **Aujourd'hui, « gérer les affaires de la Fédération », c'est savoir appréhender les risques et savoir prendre les dispositions nécessaires** pour que, tant sur le plan fiscal que sur le plan immobilier, ces risques ne portent pas préjudices au bon fonctionnement de la Fédération et à la réalisation de sa mission. De ce fait, il est vivement souhaitable que, parmi les membres du Conseil, figurent des personnes ayant quelque expérience de ces questions (comptable, juridique, immobilière, construction, bancaire, etc.). Les autres, peut-être moins férues en ces matières, devront tout de même s'efforcer de bien comprendre les problématiques pour exercer un discernement adapté et éviter, autant que possible, de s'abstenir sous prétexte d'ignorance.

Concernant **les questions pastorales**, si l'expérience est bien sûr fondamentale, de véritables compétences sont aussi nécessaires au milieu du Conseil pour le suivi de situations humaines ou communautaires difficiles pour lesquelles le Conseil peut être saisi. De ce fait, il est vivement souhaitable que, parmi les membres du Conseil, figurent **des personnes maîtrisant certains outils** pour traiter ces questions (ressources humaines, gestion des conflits, relation d'aide, etc.). Les autres, peut-être moins férues en ces matières, devront tout de même s'efforcer de s'intéresser à ces problématiques pour participer au discernement de la solution la plus appropriée.

*En toute chose, c'est bien sûr dans **un esprit de prière et d'écoute du Seigneur** que le Conseil travaille sur ces questions. Devant le Seigneur, chacun doit être conscient de ses capacités et chercher à les améliorer, au bénéfice de l'œuvre de Dieu dans notre Fédération.*

# 3

## Une équipe au travail

*maturité,  
sagesse,  
écoute,  
discrétion,  
confidentialité,  
conviction,  
esprit d'équipe,  
capacité  
relationnelle,  
esprit  
d'ouverture,  
disponibilité,  
engagement  
concret.*

La Fédération n'est pas une Eglise locale et son Conseil d'Administration doit toujours en être conscient. Sa structure est un peu plus complexe, ce qui oblige le Conseil à rester concentré sur les questions relevant de sa responsabilités et a bien se positionner par rapport au Secrétariat Général. Les enjeux de la vie fédérative étant importants il est nécessaire de prendre une certaine hauteur dans la réflexion.

Si le rayonnement de la Fédération dépend du dynamisme et du témoignage de chaque Eglise qui la compose, il dépend aussi de la qualité du travail de son Conseil d'Administration. Un membre du Conseil aura donc le souci

- Que les décisions prises soient **réalisables**
- Que les décisions prises soient **réalisées**, en s'engageant lui-même si besoin pour rendre possible cette réalisation.

Cela aura pour heureuse conséquence d'entretenir la motivation en chacun et, pour le Conseil, de gagner en crédibilité.

Ayant précisé ces points, nous pouvons résumer en disant **qu'il est attendu de la part d'un membre du Conseil** : maturité, sagesse, écoute, **discrétion, confidentialité**, conviction, esprit d'équipe, capacité relationnelle, esprit d'ouverture, disponibilité, engagement concret.

Le bureau du Conseil, constitué du président, vice-président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint, prépare les rencontres du Conseil lors de réunions téléphoniques précédant le CA. Le secrétaire général participe habituellement à ces réunions. Le bureau du Conseil peut prendre des décisions préalables aux rencontres du Conseil quand le sujet ou l'urgence l'impose.

Seul le SG est invité permanent au Conseil, mais d'autres personnes (responsables de départements, permanents, personnes ressources...) peuvent être invitées ponctuellement.

Le Conseil se réunit au moins 6 fois dans l'année, généralement le samedi de 9h30 à 18h, les horaires pouvant varier légèrement.

Un ordre du jour est envoyé quelques jours avant la date du Conseil, accompagné de documents à étudier attentivement avant la rencontre. En plus des questions administratives, le Conseil entendra le rapport du secrétaire général et consacra du temps à réfléchir aux projets de développement de la FEEBF. La prière rythmera ces rencontres.

Idéalement, le Conseil doit tendre à l'équilibre aux niveaux :

- De la répartition hommes / femmes.
- Des statuts pasteurs / laïcs.
- Des générations jeunes / aînés expérimentés
- Des compétences techniques administratives / pastorales (comme développé plus haut)
- De la représentativité des Régions telles qu'elles sont enregistrées à ce jour.
- De la représentativité des principales cultures et spiritualités des Eglises constituant la feebf (Eglises ethniques / Eglises autochtones ; visions diverses concernant la place et la pratique des dons de l'Esprit)

6

*Garant de la vision de la Fédération, le Conseil d'Administration a le **souci de la cohésion de la vie fédérative et du corps pastoral** à l'œuvre au milieu d'elle. Il est donc nécessaire que le Conseil lui-même cherche à être une équipe cohérente, forte de la diversité de ses sensibilités et de ses compétences.*

# 4

## Procédure d'élection

Tous les deux ans, le Congrès est invité à renouveler une partie des membres du Conseil d'Administration.

Les Présidents de Régions sont tout d'abord sollicités pour que leur Région propose une ou deux personnes susceptibles d'être candidates. Ces propositions doivent être validées par la Région de façon claire et être au moins soutenues par cinq personnes, pasteur ou membre d'une Eglise (idéalement de la Région s'il y a plus de cinq Eglises dans la Région). Ces cinq personnes doivent provenir de cinq Eglises différentes.

Les membres du Conseil d'Administration de la FEEBF sont aussi sollicités pour formuler des propositions de noms. Ces propositions doivent être clairement soutenues par cinq personnes du Conseil.

Une commission ad hoc dite « de candidature », recueillera et examinera ces propositions de candidatures, en approchant les candidats au travers d'un questionnaire afin de mieux les connaître et de s'assurer de leur motivations et de leur disponibilité pour le service attendu.

Vous trouverez en annexe 2 les questions pour lesquelles nous vous demanderons une réponse écrite et courte. Vos réponses serviront à instruire votre candidature. Elles seront portées à la connaissance des membres du Conseil et, plus tard, du Congrès si votre candidature est retenue. Une photo, la plus actuelle possible (!) vous sera aussi demandée. Le questionnaire devra être renvoyé au Siège de la FEEBF.

La commission proposera au Conseil de la FEEBF les candidatures avec des recommandations. Le Conseil arrêtera alors la liste des candidats qui sera proposée au vote des délégués des Eglises au Congrès.



# 5

## Outil pour vous aider au discernement

**Les questions suivantes vous sont proposées pour vous aider à réfléchir sur votre éventuelle candidature. Nous ne vous demandons pas de renvoyer vos réponses à la FEEBF, mais vous pouvez le faire si vous le souhaitez. Ces questions serviront de base à l'échange avec la commission de candidature lorsqu'un l'un de ses membres vous contactera.**

*1- Dans quel(s) domaine(s) ai-je une compétence reconnue ou fondée sur une bonne expérience, qui puisse aider le Conseil d'Administration de la FEEBF au regard des besoins précisés dans ce document ?*

### Domaine administratif :

- Comptabilité
- Finance et banques
- Recherche de fonds (Fund raising)
- Questions juridiques
- Questions fiscales
- Questions immobilières
- Droit du travail
- Internet et sites web
- Communication
- Secrétariat
- Autre : .....

### Domaine pastoral

- Gestion des conflits
- Ecoute et relation d'aide
- Formation
- Théologie
- Ethique
- Sciences sociale
- Je suis un intercesseur
- Autre : .....

*2- Mon désir de rejoindre l'équipe du Conseil d'Administration de la FEEBF repose sur (cocher maximum 2 réponses) :*

- L'encouragement d'autres personnes qui reconnaissent mes compétences
- Le sentiment que je peux apporter une contribution concrète et utile aux besoins de la FEEBF
- Une ambition personnelle
- Le besoin de faire entendre mon point de vue
- La pensée que je peux utilement représenter une culture, un groupe ou une sensibilité
- La conscience que la FEEBF a besoin d'une équipe solide pour développer sa vision et que je peux en faire partie

*3 – Objectivement, comment vais-je m’y prendre pour dégager du temps afin de répondre à ce qui sera attendu de moi au Conseil en plus de l’assistance aux 6 réunions annuelles ?*

*4 – Quelle est l’étendue de ma connaissance de la FEEBF ? Voici quelques questions pour vous aider à répondre à celle-ci ! Vous n’êtes pas censé/e avoir réponse à tout, mais tout de même...*

- Est-ce que je connais bien les documents fondamentaux ?
- Est-ce que je comprends comment fonctionne la Fédération ?
- Jusqu’ici, quel était mon état d’esprit vis-à-vis de « la Fédération » ?
- Est-ce que je m’intéresse à la vie des Eglises de ma région ?
- Est-ce que je prends plaisir à discuter avec d’autres responsables d’Eglises de la FEEBF ?
- Combien y a-t-il d’Eglises locales actuellement dans la FEEBF ?
- Combien y a-t-il de Postes MIB et de Recherches Pionnières ?
- Quel est le montant du budget annuel global de la FEEBF ?
- Quel est mon intérêt pour la Fédération Protestante de France ? Pour les relations œcuméniques vécues au niveau institutionnel ? Pour l’actualité du monde évangélique français ?
- Pourquoi suis-je « baptiste » ?
- Quel est mon intérêt pour le monde baptiste : la Fédération Baptiste Européenne ; l’Alliance Baptiste mondiale ?
- Suis-je capable de dire à quelle fin existe la FEEBF ?

*5 – Suis-je prêt/e à prendre avec le Conseil d’Administration des décisions qui peuvent être lourdes de conséquences ?*

*6 – Suis-je prêt/e à collaborer avec des personnes qui auront un point de vue différent du mien, sachant que je dois toujours chercher ce qui servira l’intérêt général de la FEEBF sans que cela soit en contradiction avec la sagesse de Dieu ?*

*7 – Qu’est-ce que je retire de mes expériences passées dans des Conseils d’Administrations d’Eglises, d’œuvres chrétiennes, d’associations diverses ou d’entreprise qui m’aidera à bien fonctionner au Conseil d’Administration de la FEEBF ?*

## ANNEXE 1

### FONDAMENTAUX A CONNAITRE LORSQU'ON EST MEMBRE DU CONSEIL DE LA F.E.E.B.F.

#### LE BUT ET LES MISSIONS DE LA FEEBF

##### BUT

La FEEBF est au service des Églises et les Églises sont au service les unes envers les autres au travers de la FEEBF afin que l'Évangile soit annoncé à nos contemporains.

##### MISSIONS DÉCOULANT DU BUT

**1/ ÉVANGÉLISER** : Implanter et développer les Églises MIB et soutenir l'évangélisation dans les Églises majeures ; mission à l'étranger.

**2/ SERVIR** : Servir les Églises dans l'administratif, les finances, l'immobilier, le juridique.

**3/ FORMER** : Vocation, ministères, responsables, membres des églises et jeunesse.

**4/ COMMUNIQUER** : Relation avec les autres Églises, communication interne et externe, partenaires français et étrangers.

10

Tout membre du Conseil :

- ∞ respecte la confidentialité des débats et délibérations.
- ∞ respecte le cadre mis en place pour la gestion des conflits
- ∞ s'interdit d'intervenir directement auprès d'un responsable d'un département : seul le Secrétaire Général joue ce rôle

Un membre du Conseil au sein d'une commission, d'un comité ou d'un département s'y trouve, non avec l'autorité du Conseil, mais comme les autres participants. Il est donc soumis au responsable du groupe et s'il en est le responsable, sera soumis au Secrétaire Général.

Le Conseil :

- ∞ Définit les finalités de l'association (voir l'encadré ci-dessus) et veille à ce qu'elles soient toujours ce vers quoi les projets tendent.
- ∞ Consacrera du temps à la réflexion sur les objectifs et projets à long terme.
- ∞ Prendra le temps de la prière sur les divers sujets qui le concernent.
- ∞ Exerce une vigilance sur l'acceptabilité des moyens déployés pour la mise en œuvre des missions.
- ∞ Veille à ce que l'état d'esprit dans lequel chacun travaille soit propice à un travail d'équipe de qualité et à un développement harmonieux des projets.
- ∞ Suit l'évolution des commissions des comités et des départements. Chaque membre du conseil lit attentivement les rapports transmis par le Secrétaire Général avant chaque réunion.
- ∞ Arrête la liste des candidats au conseil sur proposition d'une commission ad hoc dite « de candidatures »..
- ∞ Nomme un second Vice Président coordinateur des régions.

## ANNEXE 2

Congrès de :

### Présentation des candidats au Conseil de la FEEBF

photo

Nom : .....

Prénom :  
.....

Adresse :  
.....

Profession :  
.....

Eglise :  
.....

11

Cheminement personnel :

.....  
.....  
.....

Responsabilité au sein d'une Eglise, de la Fédération, ou autres engagements :

.....  
.....  
.....

Les raisons pour lesquelles je souhaiterais pouvoir être membre du Conseil / je me représente :

.....  
.....  
.....